

Estérel Côte d'Azur Agglomération



**SYNTHESE
DU PROCÈS-VERBAL
DE LA FORMATION SPÉCIALISÉE EN SANTÉ,
SECURITÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL
DU MERCREDI 11 JUIN 2025**

*_*_*

Monsieur le Président ouvre la séance à 16 h 30.

Etaient présents :

ÉLUS

Madame Josiane CHIODI
Monsieur Frédéric MASQUELIER
Monsieur David RACHLINE, absent, excusé
Monsieur Paul BOUDOUBE
Monsieur Didier LEMAITRE
Monsieur Paul REGGIANI

REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL :

Monsieur Pierre CHERKAOUI, absent, excusé
Monsieur Christian DUBOIS
Monsieur Flavien MAUNIER
Madame Julie BERBESQUE, absente, excusée
Madame Christine DELVILLE

REPRESENTANTS DU PERSONNEL SUPPLEANTS :

Monsieur Valentin DEBADE, absent, excusé
Monsieur Pascal HATTON

ADMINISTRATION :

Monsieur Paul-Christian OLLIER, Directeur Général des Services
Madame Céline CHABRILLAT, DRH à la Ville de Fréjus, Codirection avec ECAA
Madame Caroline ENSCKLERC, Directrice Adjointe des Ressources Humaines
Monsieur Geoffroy MALICKI, Conseiller en prévention des risques professionnels

SECRÉTAIRES DE SÉANCE :

SECRÉTAIRE ADMINISTRATIVE : Madame Caroline ENSCKLERC
SECRÉTAIRE ADMINISTRATIF ADJOINT : Monsieur Flavien MAUNIER

Question n°1 : Procès-Verbal du 27 novembre 2024 :

Le président ouvre la séance et soumet le PV précédent.

Deux remarques, déjà formulées en CST, seront intégrées.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité une fois corrigé.

Question n°2 : Lettre de cadrage du conseiller de prévention :

Depuis janvier 2025, un service Prévention rattaché à la DRH rassemble un responsable et un conseiller chargés d'assister l'autorité territoriale dans la politique de prévention des risques professionnels. Le document présenté au Comité Social Territorial détaille les missions du conseiller : le rôle de conseil auprès de l'autorité territoriale, veille juridique, repérage des risques et causes d'accidents lors de visites de sites, proposition de mesures préventives ou correctives, ainsi que ses conditions d'exercice.

Aucune observation n'est formulée par la représentation CFDT ; la lettre est donc adoptée à l'unanimité.

Question n°3 : Registre santé et sécurité au travail :

Lors de la présentation du registre santé et sécurité au travail, le conseiller prévention explique qu'au fil de ses premières visites il a constaté l'absence ou la disparition de ce document sur plusieurs sites. Il propose donc un nouveau registre, conçu pour être à la fois simple et pédagogique, destiné aux agents comme aux usagers, qui décrit clairement son objet, la procédure de signalement et le traitement des observations. Une fiche d'observations numérotée figure en dernière page afin de garantir la traçabilité ; elle sera consultable par les représentants du personnel et l'autorité territoriale et servira de support lors des formations spécialisées. Le registre sera installé sur sept sites clés (siège, Palais des Sports et stade Rossi, DGST, Maison de l'Économie, DIPROVAL, Maison de l'Emploi/Base Nature, France Services) et une version numérique, accessible via l'intranet, évitera sa perte et facilitera le transfert d'informations.

Les représentants CFDT n'émettent aucune réserve.

Monsieur le Directeur Général des Services souligne ensuite que le registre fera l'objet d'examen réguliers par le Directeur général des services, la DRH, le DST, un élu, le conseiller de prévention et les responsables concernés, afin de suivre les observations et d'engager les mesures nécessaires.

Le Président insiste sur la nécessité de respecter à la fois la procédure et la confidentialité : toute situation anormale doit remonter par les voies normales, à savoir la hiérarchie, le service Prévention, la DRH, éventuellement médecine du travail, faute de quoi elle ne pourra pas être traitée.

Le Président s'assure que les procédures de remontée d'informations sont respectées. Il avertit que si l'information n'est pas portée, aucune mesure ne peut être prise.

Sur ce point, le conseiller prévention confirme qu'il en réfère au responsable prévention et à la DRH. Les représentants CFDT confirment pour leur part que les remontées issues de leurs visites terrain passent déjà par le service Prévention et la DRH, sans se substituer à cette dernière pour les problèmes relevant des ressources humaines.

Une dernière interrogation porte sur la circulation globale de l'information : « Ça circule bien ? ». Les représentants CFDT confirment par l'affirmative et assurent que chacun a intérêt à ce que la communication soit fluide.

Le conseiller de prévention précise qu'en cas d'accident de travail ils se rendent ensemble systématiquement sur place pour analyser les causes et éviter la répétition des incidents.

Par ailleurs, les différents documents uniques vont être repris globalement. En lien avec l'Agent Chargé de la Fonction d'Inspection (ACFI) du Centre de Gestion, le service prévention va réaliser des visites sur sites entre fin juin et fin septembre dans les services pour élaborer deux documents uniques : une partie administrative et une partie technique.

Enfin, le Président encourage l'idée d'une plateforme numérique sécurisée pour compléter le support papier imposé par la réglementation pour le registre santé et sécurité, tout en rappelant que chaque directeur de service demeure responsable de la présence et de la tenue effective du registre.

Après ces échanges, le dispositif est adopté à l'unanimité.

Question n°4 : Permis-feu :

Le dernier point de l'ordre du jour concerne le permis-feu : le conseiller prévention explique que ce document vise à prévenir tout risque d'incendie ou d'explosion lors d'interventions générant des flammes ou des opérations de soudure ; il précise les responsabilités de chacun, les actions à entreprendre et les mesures de sécurité associées. Le Président souligne la nécessité de responsabiliser chaque acteur et rappelle que tout sujet supplémentaire peut être inscrit à l'ordre du jour pour nourrir le dialogue. Le permis-feu est finalement adopté à l'unanimité.

La séance est levée à 17 h 00.

**La Secrétaire
Administrative,**

Caroline ENSCKLERC

**Le Secrétaire
Administratif Adjoint,**

Flavien MAUNIER

Le Président,

Frédéric MASQUELIER